

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
du mardi 23 novembre 2021 à 19h30

Présents : Anne Froment-Prouvost, Patricia Penard, Béatrice Mégret, Alain Druon, Nathalie Leprêtre, Alain Marc, Patricia Bartoli, Marie-Thérèse Pezet, Philippe Lehalleur, Murielle Levasseur-Dussart

Absents excusés :

Olivier Ricolleau donne pouvoir à A. Froment Prouvost

Karine Poullain donne pouvoir à P. Penard

Séverine Saint Germain donne pouvoir à M. Levasseur-Dussart

Absent : Alexandre Derrey

Secrétaire de séance : Nathalie Leprêtre

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 septembre 2021 a été apposé au registre des délibérations, affiché en mairie, sur les panneaux d'affichage de la commune. Mme le Maire demande aux conseillers s'ils ont des observations à faire. Aucune n'étant signalée, le compte-rendu est signé ce jour.

Madame le Maire indique que suite à son départ de la commune, M. Lilian Faure a présenté sa démission du Conseil Municipal le 26 octobre 2021. Le courrier a été transmis à la Préfecture.

Délibérations inscrites à l'ordre du jour

VOTE DU TAUX D'AMENAGEMENT

Le taux doit se situer entre 1 et 5%. Mme le Maire propose le maintien du taux d'aménagement à 3.5% afin de rester attractif. Une exonération existe pour les abris de jardins, pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

Vote à l'unanimité pour le maintien de ce taux.

BONS D'ACHAT DESTINES AUX AGENTS

Tous les agents de la commune sous contrat bénéficient de bons cadeaux d'une valeur de 130 euros. Mme Le Maire propose d'augmenter le montant de 10 euros et de porter ce montant à 140 euros par agent, la dernière augmentation datant de 2017.

Vote à l'unanimité pour cette proposition

Jusqu'alors, l'ancienneté dans la commune était de minimum 3 mois. Mme Le maire propose de ramener cette ancienneté à 2 mois, ce qui permettra notamment à la personne nouvellement embauchée pour l'entretien de la salle d'activité d'en bénéficier.

Proposition adoptée avec 11 voix pour et 2 abstentions (Mme Levasseur-Dussart, Mme Pezet)

TARIFS DES CARTES DE PECHE POUR 2022

Mme le Maire informe les membres du conseil qu'il reste des carnets de tickets non utilisés et propose de maintenir les tarifs actuels pour 2022, à savoir : 35 euros pour les extérieurs, 16 euros pour les bouaflais et 5 euros la journée.

Vote à l'unanimité pour le maintien des tarifs

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA CAF

Mme le Maire propose de renouveler la convention avec la CAF, qui attribue une indemnité de 0.50 euros par heure et par enfant fréquentant la garderie. Montant des indemnités versées : 1739.74 euros en 2019 et 1827.46 euros en 2020.

Vote à l'unanimité pour la signature de cette convention

CONVENTION AVEC LE SIEGE POUR DES TRAVAUX DE RESEAU – CHEMIN DE L'EPINGLE

Suite à la demande d'un permis de construire sur une propriété ayant une entrée rue de l'Épingle, il convient de signer une convention avec le SIEGE pour l'aménagement du réseau électrique. La participation est de 20 euros/ml, soit un coût total de 1800 euros.

Vote à l'unanimité pour la signature de cette convention

PARTICIPATION AUX FRAIS DE RACCORDEMENT (EAU ET ELECTRICITE).

Pour cette même demande, il n'y a pas lieu de délibérer, puisqu'il est stipulé dans la demande de permis de construire que les frais de raccordement sont à la charge du pétitionnaire. Le montant des travaux de raccordement sera donc refacturé intégralement au demandeur à hauteur de 1800€.

DEMANDE D'IMPLANTATION D'UN MAT LUMINEUX AUTONOME AU PUCHOT

Comme indiqué lors d'une réunion précédente, la sortie de l'entreprise CIS et de l'entreprise Lechevallier est dangereuse lorsqu'il fait nuit. Le SIEGE a donné son accord pour l'implantation d'un mât autonome solaire pour un coût total de 3500 euros TTC avec une part communale de 1166.60 euros HT.

Vote à l'unanimité pour cette implantation

REPLACEMENT DE LANTERNES

La commune avait fait la demande d'un changement de lanternes dans le quartier rue Roses des Prés - voie des Genêts – Allée des Myosotis. Le SIEGE a donné son accord pour un coût total de 15 000 euros TTC, part communale 40% soit 5000 euros HT.

A noter que certaines lanternes seront désactivées, les mats seront gardés en l'état dans un premier temps.

Vote à l'unanimité pour cette demande

REPLACEMENT DES ARMOIRES ELECTRIQUE - INFORMATION

Une troisième demande avait été faite pour le remplacement des armoires électriques qui sont vieillissantes. Le SIEGE n'a pas prévu ces dépenses au budget 2022. Une demande sera refaite l'année prochaine.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE DE LA SALLE DES FETES

Après plusieurs alertes, notamment en 2019, la chaudière de la salle des fêtes est hors d'usage. 2 devis ont été proposés, l'entreprise GALLIENNE qui propose une chaudière murale pour un montant de 14 758.80 euros et JEGADO, qui propose une chaudière au sol ainsi qu'un désembouage total du circuit et le remplacement du ballon d'eau chaude pour un montant de 23 357.12 euros. Mme le Maire propose de faire confiance à JEGADO dont le matériel semble plus en adéquation avec les besoins du bâtiment.

Vote à l'unanimité pour le remplacement de la chaudière par l'entreprise JEGADO

DEMANDE DE SUBVENTION DETR ET France RELANCE 27 – Chaudière salle des fêtes

Des dossiers de demande de subvention sont préparés concernant le financement de la chaudière de la salle des fêtes, demande DETR et France RELANCE 27

Vote à l'unanimité pour ces demandes de subventions.

DEMANDE DE SUBVENTION FRANCE RELANCE 27 - Ecole des Bois de Seine

Suite au courrier des services de l'Etat proposant des subventions importantes en cas de travaux dans les bâtiments publics, un dossier a été monté pour la rénovation du rez-de-chaussée de l'école primaire, mise en place d'une isolation et changement de porte pour les écoles élémentaire et maternelle. Cette subvention permettrait une rénovation des sols, des murs et des plafonds, ainsi que le changement du mode de chauffage (démantèlement de la chaudière fioul et de la cuve aérienne au profit d'un chauffage électrique) ainsi que la remise aux normes du circuit électrique. Elle porte également sur la plomberie avec réorganisation de lingerie. L'estimation du coût de la rénovation totale s'élève à 94 200 HT. Mme le Maire propose de faire une demande de subvention sur cette base.

Vote à l'unanimité pour cette demande de subvention

DEMANDE DE SUBVENTION France RELANCE 27 - SECURITE INCENDIE

Comme déjà présenté lors de précédentes réunions du conseil, l'implantation de 5 nouvelles bornes incendie est à l'étude pour couvrir la Ruelle de l'Abbesse, une partie de la Haute rue, du Chemin du curé, de l'Impasse des Cerisiers et au bout Sud de la rue de Mousseaux, ceci afin de respecter la nouvelle réglementation départementale. Le coût estimé est de 30 000 € HT. Mme le Maire propose de faire une demande de subvention France RELANCE 27.

Vote à l'unanimité pour cette demande de subvention

MODIFICATION DES STATUTS SVVS

La modification des statuts porte sur le changement de lieu du siège social (ZAC de la Marguerite, Route de Paix), suite à l'achat des anciens locaux appartenant à Derichebourg.

Vote à l'unanimité pour cette modification

REGLEMENT DE COLLECTE SYGOM

Mme Le Maire précise que les poubelles distribuées appartiennent au SYGOM et qu'elles doivent rester sur le lieu de l'habitation ou être rapportées lors d'un déménagement. Les poubelles ne doivent pas rester sur les trottoirs, elles doivent être sorties au plus tôt à 18h la veille de la collecte et être rentrées lorsqu'elles ont été vidées. Se référer au règlement de collecte du SYGOM.

Pour faire suite à la réunion publique qui s'est déroulée le 9 novembre à Bouafles, l'accent a été mis sur la nécessité de trier les déchets pour la raison principale que les déchets triés sont revalorisables, et permettent donc une recette, alors que les déchets ménagers qui sont mis dans les poubelles grises partent en incinération avec un coût qui augmente sans cesse.

Tous les emballages peuvent dorénavant être mis dans la poubelle jaune.

Si certains administrés le demandent, il peut être fait appel à un ambassadeur du tri, qui viendra expliquer les modes de tri et les avantages qui en sont retirés.

Projet de règlement adopté par 11 voix pour et 2 abstentions (Mme Levasseur Dussart et Mme Pezet)

NOMINATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE LA CLECT – SNA

Auparavant, le Maire de la commune était de fait membre de la commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. SNA propose dorénavant de laisser le choix de nommer un autre membre

du Conseil Municipal. Patricia Penard, Présidente de la Commission Budget –Finances se propose en tant que représentante de la commune à la CLECT SNA.

Vote à l'unanimité de cette nomination

PACTE DE GOUVERNANCE AVEC SNA

SNA propose aux communes de l'agglomération un pacte de gouvernance, permettant de porter à connaissance de tous l'organisation, le fonctionnement, et les différents outils de l'EPCI. Ce document est évolutif, il est demandé à toutes les communes de l'agglomération de donner un avis.

Vote favorable à l'unanimité

MODIFICATIONS DES MODALITES DE RESERVATION ET DES TARIFS DE LA SALLE DES FETES

Le règlement a été établi en 2017 et mérite quelques modifications. Il est rappelé que 2 cautions sont demandées à chaque location, l'une de 150 euros pour le ménage, l'autre de 1000 euros pour la salle et la vaisselle. Ces cautions sont restituées au plus tard 10 jours après la date de location.

Tarifs :

Les tarifs sont modifiés comme suit : La location de la salle pour weekend court est fixée à 310 euros et pour un weekend long à 370 euros pour les Bouaflais, et 520 euros pour un weekend court et 580 euros pour un long pour les non Bouaflais.

Les autres tarifs et modalités restent inchangées, les associations bouaflaises peuvent bénéficier de la gratuité de la salle des fêtes pendant un weekend court par an et l'AAL et le comité des fêtes de 3 weekends courts par an. La gratuité ne s'applique pas à la location de la vaisselle. Une participation de 20 euros est demandée pour les frais fixes. Il est rappelé que les associations qui bénéficient d'un week-end gratuit doivent avertir au plus tôt de l'annulation de leur évènement. L'application des pénalités vaudra dorénavant pour les associations.

Vote à l'unanimité de ses modifications

MODIFICATION DES TARIFS DE REMBOURSEMENT DE LA VAISSELLE ET ACCESSOIRES

De nouveaux matériels et ustensiles manquants lors des locations ont été commandés. La liste des valeurs réclamées lors de casse ou de perte a été réactualisée.

Vote à l'unanimité pour cet inventaire modifié

Questions diverses

Le rapport 2020 du SIEGE 27 est disponible et consultable en mairie.

Le rapport d'activité 2020 de SNA est disponible et consultable en mairie.

SNA a effectué un diagnostic territorial en termes de santé, il manque énormément de médecins généralistes sur le secteur : 60 en 2011, 47 en 2021 dont 13 ont plus de 65 ans Une campagne de recrutement a lieu pour recruter des médecins au sein de l'Union Européenne.

Les projets ouvrant droit au fonds de concours SNA doivent être préparés et présentés avant le 1^{er} mars 2022.

Concernant le dossier de relance pour le plan numérique, la DSDEN confirme que notre dossier est en bonne voie.

Proposition d'achat d'une BOX pour collecter les bouchons : Mme le Maire a accepté cet achat d'une valeur de 40 euros. La box sera disponible à la mairie. Ce container plein sera emmené aux Andelys pour être regroupé et apporté ensuite à Evreux.

Le rapport du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique pour l'implantation de l'entreprise Skytech au Val d'Hazey est disponible. Cette société, actuellement située à Bonnières-sur-Seine revalorise les matières plastiques.

Un sondage va être envoyé aux Bouaflais afin de donner un nom à la salle des fêtes.

Inauguration du 4 décembre : 3 devis pour approvisionnement du buffet ont été demandés, c'est celui d'Intermarché qui a été retenu.

Proposition adoptée par le conseil de remettre les prix des maisons illuminées lors des vœux du Maire prévus le dimanche 16 janvier à 15 heures à la salle des fêtes.

Les membres de la commission CULTURE JEUNESSE ET SPORT ont rencontré les responsables des deux associations historiques du village COMITE DES FETES ET AAL. Compte tenu des difficultés liées à la pandémie de la COVID, les projets sont restreints. L'annulation de la soirée du NOUVEL AN organisée habituellement par le comité des fêtes est annoncé.

Distribution à domicile des colis des aînés le samedi 18 décembre à 11 h.

Une exposition concernant le SCOT (schéma de cohérence territoriale) est à voir en mairie jusqu'au 10 décembre 2021.

Elagage des arbres dans la côte de Cléry : P. Le Halleur reprend contact avec les propriétaires et B. Rouen pour déterminer une ou plusieurs dates permettant de synchroniser les travaux.

Des nuisances ont été constatées le soir et la nuit au city stade, notamment par des jeunes enfants. Il est demandé aux parents de veiller à ce que les jeunes enfants ne sortent pas seuls le soir. Un arrêté interdisant la fréquentation nocturne de ce lieu sportif va être édité.

Entretien du bois des sapins. Il est envisagé de se renseigner sur la régénération de ce bois, éventuellement avec les autres propriétaires. Cela peut intéresser des exploitants forestiers, qui s'engagent à reboiser, notamment des arbres à croissance courte (pour faire des pellets notamment). A noter que l'association à laquelle nous avons adhééré propose une aide à l'établissement des documents d'urbanisme y compris pour les propriétaires privés.

Qualité de l'air à l'école : une réunion doit être programmée par SNA et le bureau d'études ATMO avec les enseignantes

Fibre : problème d'installation dans une des boîtes de raccordement, en attente de la dérogation d'Orange

Trésorerie : Prise de contact avec Mme Porcher, Conseillère aux décideurs locaux. Suite à la réorganisation des trésoreries, elle assure le lien entre les collectivités et la trésorerie. Elle nous a assuré qu'elle sera disponible pour toute question concernant nos budgets. Une rencontre avec les secrétaires et les maires est prochainement organisée par l'association des maires du canton.

Aménagement de la mairie : Rencontre avec Mme Chambellan de l'IDS de SNA. L'avis sur le dossier déposé par la commune concernant l'aménagement de la mairie devrait être rendu vers la mi-mars (car l'aspect ERP, Etablissement Recevant du Public passe en Préfecture. Délai = 3 mois).

Jeudi matin, premier tri par des conseillers volontaires des dossiers archivés au premier étage de la mairie

Seine à vélo : La passerelle devrait être reposée au cours de la première semaine de janvier. Présence de Mme le Maire aux réunions de chantier.

Patricia Penard et Olivier Ricolleau ont participé à la commission Budget de SNA

Un arrêté dérogatoire en accord avec les services de la Préfecture a été donné à la fédération de pêche pour faire du feu au cours du week-end du 27/28 novembre afin de brûler les déchets végétaux suite au nettoyage des berges du grand lac.

Mme Sabrina LÉBOUGAULT, secrétaire, a participé à la visite organisée par les services sociaux du nouveau pôle France SERVICES qui est installé rue des Oiseaux aux Andelys.

Y sont rassemblés les services à destination du public : POLE EMPLOI – ASSURANCE RETRAITE – SERVICE DES IMPOTS DGFIP – CAF – ASSURANCE MALADIE - MSA - MINISTERE DE LA JUSTICE – MINISTERE DE L'INTERIEUR – LA POSTE. Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8 h 45 – 12 h et 13 h 30 – 17 h. Téléphone 02 32 54 75 63.

La séance est levée à 22h20